

DEMANDE D'OBTENTION PAR LA POSTE

CARTE OPUS AVEC PHOTO POUR ÉTUDIANT / TARIF RÉDUIT



ADMISSIBILITÉ

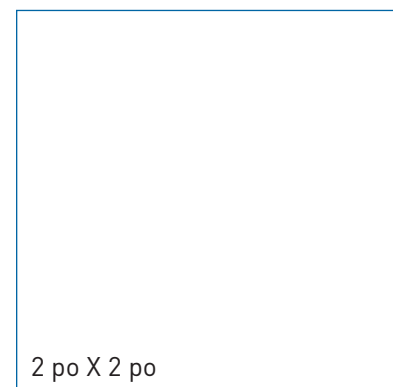
La carte OPUS avec photo est nécessaire pour bénéficier des réductions tarifaires sur les titres de transport consenties à toute personne répondant aux critères d'admissibilité prévus dans la réglementation applicable auprès de l'organisme public de transport en commun (« Organismes de transport ») où est présentée la demande.

POUR OBTENIR UNE CARTE OPUS AVEC PHOTO POUR ÉTUDIANT / TARIF RÉDUIT, VOUS DEVEZ ENVOYER PAR LA POSTE:

- 1** La version originale de ce formulaire « Demande d'obtention par la poste de la carte OPUS avec photo pour étudiant / tarif réduit » dûment complétée :
- **Section 1** : à remplir par le demandeur
 - **Section 2** : à remplir par l'établissement
 - **Section 3** : votre paiement, à remplir par le demandeur

Aucune photocopie ou impression papier de votre attestation de fréquentation scolaire provenant de votre portail étudiant ne sera acceptée. Le sceau officiel de votre établissement scolaire doit être émis directement sur ce formulaire.

- 2** **Une photo originale et récente de votre visage de type passeport :** format 2 po X 2 po. Pas de photocopie ou de chapeau ou de lunettes de soleil sur la photo.
- 3** **Une photocopie d'une de ces pièces d'identité officielle originale en français ou en anglais:** carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, carte de résident permanent, ou document du demandeur d'asile.
- Note :** la carte étudiante N'EST PAS une pièce d'identité acceptée.
- 4** **Votre paiement :** veuillez-vous référer à la section 3



2 po X 2 po

Signature du demandeur :

Ou du titulaire de l'autorité parentale si le demandeur est âgé de 13 ans et moins

MERCI DE FAIRE PARVENIR LE TOUT À L'ADRESSE SUIVANTE :

Studio de photo - Carte Tarif réduit

1717 rue Berri, Local Gc-r400, Montréal, QC H2L 4E9

Le délai de traitement pour les demandes est de 7 jours ouvrables à partir de la date de réception à nos bureaux.

CHOISISSEZ UNE OPTION : Première demande Renouvellement Carte perdue**SECTION 1 : À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR**

Nom légal :

Tel que transmis par le MEQ ou le MES et inscrit sur la pièce d'identité acceptée

Prénom légal :

Tel que transmis par le MEQ ou le MES et inscrit sur la pièce d'identité acceptée

Date de naissance :

année / mois / jour

Adresse :

Appartement :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Adresse courriel :

Pour des raisons de sécurité, vous devrez avoir à répondre à une question d'authentification lors de l'émission de votre carte.

Les Organismes de transport se réservent le droit de vérifier le statut de l'étudiant en cours d'année et de révoquer les réductions tarifaires de ceux qui n'y seraient plus admissibles. En conséquence, je consens à ce que l'établissement scolaire que je fréquente transmette aux Organismes de transport, participant au système intégré, tout renseignement nécessaire à la vérification de mon statut d'étudiant*.

Vous trouverez dans ce document le texte concernant l'utilisation des renseignements personnels intitulé *INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ. c. A-2.1.)*

Signature du demandeur :

Date :

*Ou du titulaire de l'autorité parentale si le demandeur est âgé de 13 ans et moins**année / mois / jour***SECTION 2 (PARTIE 1) - À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT - Uniquement si la section 1 est complétée**

Les demandeurs de 16 ans et plus* doivent faire remplir cette section par leur établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation (MEQ) ou le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Nom de l'établissement d'enseignement :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

SECTION 2 (PARTIE 2) - À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT - Uniquement si la section 1 est complétée

À l'attention du responsable de l'établissement : tous les champs doivent être dûment complétés sinon le formulaire sera refusé.

« Je certifie que la personne est inscrite comme étudiant à temps plein selon les critères de notre établissement d'enseignement et, au sens de l'article 9 ou de l'article 10 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, c. A-13.3). À ma connaissance, les renseignements précédents sont exacts. »

Code permanent de l'étudiant :

Code d'organisme
du MEQ ou du MES:

Signature du responsable
de l'établissement :

Date :

année / mois / jour

Apposer le sceau ou le timbre de l'établissement d'enseignement ici.

Original seulement. Aucune photocopie n'est acceptée.

Ce formulaire est valide 30 jours après la date d'authentification de l'établissement. Après ce délai, il est expiré et il ne peut plus être utilisé.

* 19 ans et plus pour le Réseau de transport de la Capitale.
* 23 ans et plus pour la Société de transport de Lévis.

SECTION 3 - VOTRE PAIEMENT, À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Veillez effectuer votre paiement en utilisant l'une des 2 options ici-bas.

Aucun argent comptant n'est accepté.

6-11 ans : 6 \$ 12-64 ans : 15 \$

Virement bancaire

Titulaire du compte effectuant ce virement bancaire :

Nom légal: Prénom légal:

Adresse courriel:

Veillez effectuer le virement en indiquant ces informations :

- Adresse courriel : serviceopus@gestiontermico.com
- Question d'authentification : Service
- Réponse d'authentification: Carteopus
- Lors du virement Interac, inscrire dans l'endroit approprié le nom du détenteur de la carte OPUS

OU

Chèque personnel ou mandat poste ou traite bancaire

Veillez le joindre à votre demande par la poste. **À l'ordre de Gestion Termico.**

AVIS POUR LES RENOUELEMENTS :

Si l'ancienne carte OPUS à tarif réduit est encore chargée de titres valides :

- 1 passage, 2 passages, 10 passages, Soirée illimitée, 24 h, Week-end illimité, 3 jours, Hebdo, 4 mois : l'étudiant doit les épuiser ou se présenter en station auprès d'un agent de station du métro, au Terminus STM Fairview Pointe-Claire ou dans une billetterie métropolitaine pour les faire transférer sur sa nouvelle carte. Sinon, ces titres ne seront plus utilisables à l'expiration de son ancienne carte.
- Mensuel : l'étudiant doit utiliser son ancienne carte jusqu'à la fin du mois en cours. Par la suite, il peut utiliser sa nouvelle carte, pour y charger son titre mensuel à tarif réduit.

INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, c. A-2.1)

1. La carte OPUS avec photo est considérée comme étant une carte OPUS personnalisée. Les renseignements personnels recueillis afin d'émettre la carte OPUS personnalisée sont les renseignements qui sont nécessaires, soit pour vérifier, octroyer ou renouveler le statut des personnes qui sont habilitées à obtenir et utiliser une carte OPUS personnalisée donnant accès à un privilège tarifaire des titres de transport, soit pour le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation d'une carte OPUS personnalisée, le cas échéant;
2. Ces renseignements personnels sont recueillis par l'organisme émetteur de la carte OPUS personnalisée, pour lui-même, pour la Société de transport de Montréal (STM) qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du *Système intégré* de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun («*Système intégré*») au bénéfice des Organismes de transport qui participent au *Système intégré*;
3. Les Organismes de transport qui participent au *Système intégré* sont : l'Autorité régionale de transport métropolitain, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport métropolitain, la Société de transport de Laval, la Société de transport de Montréal, le Réseau express métropolitain et la MRC Joliette;
4. Les fins pour lesquelles les renseignements personnels en question sont recueillis sont les suivantes :
 - a) l'émission, le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation de cartes OPUS personnalisées par les Organismes de transport qui participent au *Système intégré*;
 - b) la vente de titres et la perception des recettes de transport en commun ainsi que la répartition de certaines de ces recettes;
 - c) le remboursement ou la restitution de titres;
 - d) la gestion du *Système intégré*;
 - e) la prévention, la détection ou la répression de la fraude;
 - f) la planification du transport en commun (sous forme dépersonnalisée).
5. Les catégories de personnes qui pourront, dans l'exercice de leurs fonctions, avoir accès à ces renseignements personnels au sein des Organismes de transport qui participent au *Système intégré* sont les suivantes : les agents de service à la clientèle, les agents de vente de titres de transport ainsi que les employés et consultants de ces Organismes de transport qui doivent prendre connaissance de tels renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à la vente de titres, à la perception ou à la répartition des recettes de transport en commun, à la gestion du *Système intégré* ou à la planification du transport en commun;
6. Les renseignements personnels en question sont recueillis sur une base facultative. Les usagers du transport en commun peuvent à leur choix acheter des titres de transport en commun sur des cartes anonymes qui ne donnent lieu à la collecte d'aucun renseignement personnel et qui ne confèrent aucun privilège tarifaire;
7. Le client qui refuse de fournir les renseignements personnels requis pour l'émission d'une carte OPUS personnalisée ou qui refuse d'établir son identité lors d'une modification, d'un remplacement, d'une réactivation ou d'une annulation d'une carte OPUS personnalisée ou pour obtenir un remboursement ou la restitution d'un titre pourra se voir refuser le service ou le privilège demandé;
8. Toute personne ayant fourni des renseignements personnels afin d'obtenir une carte OPUS personnalisée ou de la faire renouveler, modifier, remplacer, réactiver ou annuler a le droit de consulter les renseignements personnels détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la loi. Pour ce faire, une demande écrite justifiant l'identité du demandeur doit être adressée au Responsable de l'accès à l'information de la Société de transport de Montréal (STM), qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du *Système intégré*, à l'adresse suivante :
800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170, Montréal (Québec), H5A 1J6.